



Guichet Unique

Tel : 01 39 71 56 00

Courriel : guichet.unique@mairie-vernouillet.fr

Vernouillet, le 26 mai 2025

Objet : Inscriptions périscolaires 2025-2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

La saison estivale se profile et il nous faut d'ores et déjà préparer la prochaine rentrée scolaire 2025-2026 afin d'organiser au mieux les services périscolaires qui vous sont proposés par la Ville (restauration, accueil du soir, passerelle, études surveillées, accueils de loisirs...).

L'inscription à ces services se fait en deux temps : **l'inscription administrative** qui se déroulera **du 2 juin au 1^{er} août 2025**, **les réservations aux activités** qui seront ouvertes **à compter du 20 août 2025**.

J'attire votre attention sur le fait que toute inscription après ces périodes ne pourra garantir une prise en charge de votre enfant dès la rentrée scolaire qui aura lieu le lundi 1^{er} septembre. Par ailleurs, toute demande d'inscription incomplète sera refusée.

Pour l'inscription administrative, **si c'est un renouvellement, il est à effectuer uniquement via votre Portail Famille** accessible depuis le site internet de la Ville (<http://www.mairie-vernouillet.fr>). Pour vous aider dans vos démarches une notice explicative nommée "Modalités Inscriptions Administratives Périscolaires" est à votre disposition dans la partie "Mon dossier" et "Mes documents". Vos codes d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) restent les mêmes que ceux de l'année scolaire 2024-2025.

Pour une première inscription, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous avec le Guichet Unique afin que les agents vous accompagnent dans la création de votre compte, vous communiquent vos codes de connexion et vous fassent connaître l'ensemble des services proposés à vos enfants. Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez adresser un mail à guichet.unique@mairie-vernouillet.fr ou téléphoner au : 01 39 71 56 00.

A compter du 20 août, munis de vos identifiants, vous pourrez réserver les activités pour votre enfant. A cet effet vous pouvez consulter le guide de la rentrée des activités péri et extrascolaire qui vous renseignera sur le règlement et le fonctionnement des activités.

Attention, pour l'activité "**étude surveillée**" (16h30-18h00) : **le choix de votre forfait devra être fait au plus tard le lundi 8 septembre 2025 et pour toute l'année**. Passé cette date, l'activité ne sera plus modifiable.

Retrouver toutes les informations sur le Portail Famille ou sur le site internet de la Ville. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le service du Guichet Unique au 01 39 71 56 00 qui saura vous répondre ou vous orienter.

Vous remerciant de bien vouloir respecter cette démarche afin de nous permettre d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions à la rentrée.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes meilleures salutations.

La Maire-adjointe en charge de l'Éducation

Bernadette CALAIS

